

42/2022

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 10
Contre :
Abstentions :

**Etaient présents :**

Mme EBRARD Sylviane, Mme TAPIN Béatrice, M. LECARPENTIER Vincent, M. ELTER J-Michel, M COUPEL François, M. DECHARME Olivier, M. GIRAULT Christian, M. LAVIEC Benoit, M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme VERIER Marie

...**Etait excusé :** Mme MONNIER Erika

A été nommée **secrétaire de séance** : Mme TAPIN Béatrice

Date de convocation  
05/12/2022

## DECISION MODIFICATIVE 3

Date de publication  
15/12/2022

**Objets :** EQUIPEMENT VOIRIE  
INVESTISSEMENT

Recettes investissement chapitre 24 : -15000€

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

Dépenses investissement chapitre 21 : +15000€

En raison d'une insuffisance de crédit au chapitre 21, il est nécessaire d'inscrire 15000€ à ce chapitre afin d'honorer la facture du Radar pédagogique et les dépenses d'investissement liées à l'installation de l'abri Bus. Les crédits sont prélevés au chapitre 024 (cession d'immobilisation) issus de la vente de l'ancienne Caserne.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
Le maire,

Sylviane EBRARD